

- a) 5. Les travaux de recherche extérieure sont octroyés par voie de contrat de services professionnels. Grosso modo, il y a deux sortes de contrat: (1) demandes d'appui à la recherche présentées par des professeurs et des étudiants d'université (2) missions proposées à des investigateurs indépendants. Dans ce dernier cas, à titre d'exemple, nous avons confié à un ministre à sa retraite, autorité mondiale en matière d'une famille de clams, l'identification des spécimens dans notre collection. Pour ce qui est de (1), après étude des demandes par un comité interne de spécialistes, les entreprises sont adjugées au fond et selon les disponibilités en cours. Notre programme de subventions aux universités est le complément de celui du Conseil national de recherches (voir 2.2 c); il n'est répété par aucun autre ministère.
- a) 6. Les moyens de recherche sont déplacés au besoin. Les programmes prennent fin, une fois complétés. Dans le cas des adjudications de services professionnels, tout manque aux conditions stipulées entraîne la résiliation du contrat. Il peut s'agir, par exemple, de l'omission d'un rapport ou de la présentation d'un rapport insatisfaisant. L'évolution du milieu de la recherche nécessite des modifications au programme. Ainsi, plusieurs chercheurs étrangers ayant fait ressortir l'importance des travaux éthologiques (comportement animal) pour la détermination des rapports systématiques, nous avons muté un conservateur de la section de l'ornithologie taxonomique à celle de l'éthologie des vertébrés, où il a fourni un appoint notable depuis trois ans. Ce scientifique fait maintenant autorité au Canada dans ce domaine.
- a) 7. Les rapports de recherche intra-muros et extérieure ont diverses destinations: publication de communications, mémoires de conférence, patronage de symposiums spécialisés et envoi de manuscrits de recherche sur demande de renseignements.
- 2.7 b) Aucune de nos sections ne s'occupe exclusivement de la recherche extérieure.